

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

concernant le projet de complément du demi-diffuseur de la Haie Tondue sur la commune de Drubec

Objet de la concertation préalable

Conformément au Code de l'urbanisme, une concertation préalable est engagée dans le cadre du projet de création d'un complément du demi-diffuseur de la Haie Tondue sur la commune de Drubec piloté par la Société des autoroutes Paris-Normandie (SAPN).

Elle pour objectif :

- d'informer préalablement le public du territoire concerné en présentant le projet ;
- de recueillir les avis, observations et propositions du public afin de faire évoluer le cas échéant.

Ce projet comprend :

- la création de deux nouvelles bretelles orientées vers Caen,
- la création d'un carrefour giratoire au sud de l'A13,
- l'aménagement de la bretelle d'entrée vers Paris.

Durée de la concertation préalable

Elle aura lieu du 3 décembre 2021 au 22 décembre 2021.

Modalités de la concertation préalable

Les modalités de concertation sont définies comme suit :

- un dossier présentant le projet, ainsi que des dépliants seront mis à la disposition du public en mairie de Drubec aux dates et heures d'ouverture du public ainsi que le mercredi 22 décembre de 16h à 18h. Ces documents seront également disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.groupe.sanef.com/fr/grands-chantiers/haie-tondue>
- **Une réunion publique se tiendra le 9 décembre à 18h à la salle polyvalente de Beaumont en Auge**
- le public pourra faire part de ses remarques, avis ou questionnements :
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : lahaietondue@sapn.fr
 - sur le registre déposé à cet effet en mairie de Drubec
 - par courrier postal à l'adresse suivante :

SAPN
Direction de la construction - Site de Senlis
Concertation demi-diffuseur de la Haie Tondue
BP 50073
60304 SENLIS cedex

Bilan de la concertation préalable

A l'issue de la concertation, un bilan sera dressé par la SAPN. Il présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public et en dressera la synthèse. Le bilan indiquera les mesures jugées nécessaires à mettre en œuvre pour répondre aux enseignements issus de cette concertation. Ce bilan sera rendu public.